



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/2003/11/Add.1  
27 février 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Septième session, 12-16 mai 2003  
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2003-2005**

**Description des activités**

**POUR ADOPTION**

Le Bureau du Comité lui soumet *pour adoption* le présent projet de programme de travail pour 2003-2005. Ce programme comprend deux parties. La première, qui figure dans le document TRADE/2003/11, expose le programme de travail et les orientations stratégiques des deux sous-programmes. La seconde, qui fait l'objet du présent document, décrit les activités en détail.

Le Bureau a établi ce programme de travail en tenant compte des délibérations du Comité à sa sixième session ainsi que des décisions prises par la Commission à sa cinquante-septième session. À sa présente session, le Comité prendra en considération les recommandations concernant ses travaux que la Commission pourra faire à sa cinquante-huitième session (mars 2003).

Deux divisions, la Division du développement du commerce et du bois et la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise, sont chargées de l'exécution du programme de travail.

Des renseignements sur les travaux menés sous l'égide du Comité sont diffusés sur le site Web de cet organe à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trade>.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION .....	1 – 3
SOUS-PROGRAMME: DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE .....	4 – 100
Introduction.....	4
1. Mise au point et tenue à jour d'instruments, normes, règles et recommandations relatifs au commerce international qui soient efficaces et répondent aux besoins de l'économie mondiale.....	5 – 36
1.1 Élaboration de normes et recommandations relatives à la facilitation du commerce dans le cadre du CEFACT-ONU.....	6 – 17
1.2 Mise au point et tenue à jour de normes relatives aux transactions électroniques dans le cadre du CEFACT-ONU .....	18 – 24
1.3 Élaboration de normes de qualité des produits agricoles dans le cadre du Groupe de travail sur les normes de qualité des produits agricoles (WP.7) .....	25 – 34
1.4 Élaboration de recommandations dans le cadre du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) ..	35 – 36
2. Mise en application/renforcement des capacités .....	37 – 64
2.1 Mise en application/Renforcement des capacités – Facilitation du commerce et transactions électroniques.....	38 – 59
2.2 Mise en application/Renforcement des capacités – Normes applicables aux produits périssables et qualité de ces produits .....	60 – 61
2.3 Mise en application/Renforcement des capacités – Normalisation et qualité.....	62 – 64
3. Politique.....	65 – 87
3.1 Technologies de l'information et de la communication pour le développement .....	66
3.2 Développement durable .....	67 – 73
3.3 Intégration économique dans une Europe élargie.....	74 – 82
3.4 Politique de facilitation du commerce .....	83 – 85
3.5 Politique de normalisation .....	86 – 87
4. Promotion de la valeur et de l'efficacité des instruments et normes de facilitation du commerce pour le développement du commerce et de l'économie et la promotion du commerce .....	88 – 98
4.1 Forums .....	89
4.2 Réseau de points multiplicateurs.....	90 – 92

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>
4.3 Diffusion d'informations .....	93 – 96
4.4 Promotion des travaux du CEFAC-ONU .....	97
4.5 Promotion du commerce .....	98
5. Publications .....	99 – 101
 SOUS-PROGRAMME: RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE .....	
	102 – 133
Introduction.....	102
6. Respect et application des lois commerciales grâce à une bonne gouvernance et à la transparence des institutions et du soutien .....	103 – 113
6.1 Promotion des partenariats public-privé pour le développement durable.....	105 – 108
6.2 Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement (groupe PI) .....	109 – 110
6.3 Ressources foncières au service du développement: groupe consultatif de l'immobilier (GCI) .....	111 – 113
7. Restructuration industrielle et développement industriel durable .....	114 – 120
7.1 Restructuration industrielle.....	115 – 116
7.2 Développement industriel durable – Développement écologique et économique durable de l'industrie chimique (CHEMISEED) .....	117 – 118
7.3 Système de gestion de la qualité .....	119 – 120
8. Développement de l'entrepreneuriat .....	121 – 127
8.1 Développement des PME (exécuté par le Conseiller régional de la CEE sur l'entrepreneuriat et les PME).....	122 – 123
8.2 Entrepreneuriat et atténuation de la pauvreté.....	124 – 125
8.3 Entrepreneuriat féminin .....	126 – 127
9. Nouvelle économie fondée sur le savoir .....	128 – 130
9.1 Développement de l'économie numérique .....	129 – 130
10. Publications .....	131 – 133

## INTRODUCTION

1. Le programme de travail pour 2003-2005 du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE) comprend deux parties. La première, qui figure dans le document TRADE/2003/11, expose le programme de travail et les orientations stratégiques des deux sous-programmes. La seconde, qui fait l'objet du présent document, décrit les activités en détail.
2. Le Bureau du Comité a décidé, à sa réunion d'octobre 2002, de recommander au Comité d'aligner le cycle du programme de travail sur le cycle budgétaire de l'ONU (voir TRADE/2003/10). Il est convenu que le programme de travail actuel pourrait, à titre exceptionnel, porter sur trois ans (2003-2005) et non sur deux. Le prochain programme de travail correspondrait donc au prochain cycle budgétaire (2006-2007).
3. Le programme de travail comprend les deux sous-programmes suivants: développement du commerce, et restructuration industrielle et développement de l'entreprise.

## SOUS-PROGRAMME: DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

### Introduction

4. Les principaux objectifs du sous-programme de la CEE pour le développement du commerce sont exposés dans le document relatif aux orientations stratégiques du programme de travail (TRADE/2003/11). On trouvera ci-après une description des activités à entreprendre pendant la période de 2003 à 2005 en vue de la réalisation de ces objectifs.

#### **1. Mise au point et tenue à jour d'instruments, normes, règles et recommandations relatifs au commerce international qui soient efficaces et répondent aux besoins de l'économie mondiale**

5. La mise au point et la tenue à jour d'instruments, normes et règles relatifs au commerce constituent l'une des activités de base de la CEE. Afin d'approfondir ses travaux dans ce domaine, la CEE entreprendra les activités suivantes:

##### ***1.1 Élaboration de normes et recommandations relatives à la facilitation du commerce dans le cadre du CEFAC-ONU***

###### **1.1.1 – Élaboration d'un guide et d'une recommandation officielle sur la recherche des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce**

6. La recherche des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce consiste à évaluer les procédures et activités mises en œuvre dans ce domaine, généralement par comparaison avec une norme convenue. Cette façon de procéder, qui permet aux pays d'évaluer leur performance dans le temps et par rapport aux autres pays, facilite beaucoup la mise en évidence des éléments auxquels ils devront accorder une attention particulière et qu'ils devront améliorer.

7. En s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail des procédures du commerce international du CEFAC-ONU, la CEE élaborera un guide sur la recherche des meilleures

pratiques en matière de facilitation du commerce, suivi d'une recommandation officielle. Pour cela, elle prendra également en considération les activités déjà menées par la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

**Destinataires:** Gouvernements et organisations commerciales internationales

**Échéance:** Mai 2005 (l'élaboration du guide devrait être achevée en juin 2004)

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CEFACT-ONU)

#### 1.1.2 – Élaboration d'une proposition sur la sécurité du commerce

8. La sécurité joue un rôle de plus en plus important dans le commerce international. Dans le contexte actuel, il existe toutefois un risque que des mesures unilatérales et non concertées soient prises en la matière, ce qui aurait pour effet d'entraver les échanges et pourrait devenir un obstacle technique au commerce, en particulier dans les pays en développement et pour les petites et moyennes entreprises.

9. La CEE étudiera la possibilité de mettre sur pied une initiative commune avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OSCE, l'OMD, la CCI, l'Organisation mondiale de normalisation (ISO) et d'autres organismes intéressés en vue d'adopter une approche globale et facilitatrice de la sécurité du commerce et ce d'un bout à l'autre de la chaîne des transactions commerciales.

10. Cette initiative aurait pour objet de procéder à un examen général et à une harmonisation des nombreuses mesures de facilitation du commerce qui existent dans le domaine de la sécurité, à tous les stades du processus de transaction commerciale, et d'appuyer les dispositions prises par toutes les organisations en vue d'établir des liens mutuellement avantageux et solides entre la facilitation et la sécurité du commerce. Cette activité viendrait compléter les excellents travaux déjà entrepris par l'OMD et d'autres organisations dans ce domaine.

11. Cette initiative pourrait, si nécessaire, déboucher sur l'adoption d'une déclaration ou d'une recommandation communes sur la sécurité et la facilitation du commerce, tenant compte des besoins et des préoccupations de toutes les parties. La déclaration pourrait mettre en avant un ensemble de principes de base, qui serviraient de référence aux gouvernements ou aux organisations s'occupant de questions liées au commerce, pour l'élaboration de mesures relatives à la sécurité. Une autre possibilité serait d'élaborer un guide concernant les activités menées actuellement dans ce domaine.

**Destinataires:** Gouvernements, organisations commerciales internationales et milieux professionnels

**Échéance:** Activité permanente, la proposition relative à la sécurité du commerce devant être disponible d'ici mai 2004

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (CTIED) et CEFACT-ONU)

### 1.1.3 – Élaboration d'une recommandation sur la création d'un guichet unique

12. Le système du «guichet unique» vise à accélérer et simplifier la circulation de l'information entre les opérateurs commerciaux et les pouvoirs publics et à apporter des avantages significatifs à tous les acteurs qui interviennent dans les échanges transfrontières. C'est en substance un système qui permet aux opérateurs commerciaux de fournir l'information à un seul organisme pour satisfaire à toutes les prescriptions réglementaires liées à l'importation ou à l'exportation.

13. En s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail des procédures du commerce international du CEFACT-ONU, la CEE élaborera une recommandation officielle sur la création et la gestion d'un guichet unique pour l'information et les procédures commerciales. Cette recommandation comprendra une courte section exposant ses éléments de base, suivie de quatre annexes décrivant le guichet unique de façon plus détaillée et donnant des exemples concrets.

**Destinataires:** Gouvernements et milieux professionnels dans tous les pays, mais surtout dans les pays en transition et les pays en développement

**Échéance:** Mai 2004

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CEFACT-ONU)

### 1.1.4 – Élaboration d'une recommandation concernant le régime de visas applicable aux chauffeurs de camions effectuant des transports internationaux

14. Les démarches à entreprendre pour obtenir des visas pour les chauffeurs/équipages prenant part au transport international de marchandises peuvent être longues et coûteuses. Elles posent particulièrement problème en Europe centrale et orientale. L'Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale, en collaboration avec le Groupe de travail des procédures du commerce international, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et la Division des transports de la CEE, s'efforce de mettre au point une recommandation officielle sur cette question.

**Destinataires:** Gouvernements des pays d'Europe centrale et orientale, transporteurs et transitaires

**Échéance:** Décembre 2005

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale, en collaboration avec le Conseiller régional de la SECI et la Division des transports de la CEE (CEFACT-ONU)

#### 1.1.5 – Aspects juridiques de la facilitation du commerce

15. La Division du développement du commerce et du bois, en collaboration avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et le Groupe de travail juridique du CEFACT-ONU, élaborera des recommandations visant à faire face aux problèmes existants et à définir des pratiques optimales et des normes concernant les aspects juridiques de la facilitation du commerce dans le monde entier.

**Destinataires:** Gouvernements (en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés en transition), milieux d'affaires (PME, notamment)

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CEFACT-ONU)

#### 1.1.6 – Révision de la Recommandation n° 12 – Mesures destinées à faciliter les procédures relatives aux documents de transport maritime

16. La Recommandation n° 12 du CEFACT-ONU, intitulée «Mesures destinées à faciliter les procédures relatives aux documents de transport maritime», a été adoptée en mars 1979. Elle visait à modifier les pratiques officielles et commerciales pour:

- a) Réduire le plus possible l'utilisation des documents de transport négociables et encourager leur remplacement par des lettres de transport maritime ou d'autres documents de transport non négociables;
- b) Encourager l'utilisation de documents de transport originaux uniques;
- c) Encourager l'utilisation de documents de transport normalisés et avec verso en blanc.

17. Cette recommandation doit cependant être mise à jour compte tenu de l'évolution du commerce électronique et des méthodes de traitement des documents. La CEE, par l'intermédiaire du Groupe de travail des procédures du commerce international, élaborera la version révisée et s'efforcera de favoriser l'utilisation de documents électroniques.

**Destinataires:** Opérateurs commerciaux, chargeurs, transporteurs

**Échéance:** Mai 2004

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CEFACT-ONU)

## ***1.2 Mise au point et tenue à jour de normes relatives aux transactions électroniques dans le cadre du CEFACT-ONU***

### **1.2.1 – Élaboration de la norme ebXML**

18. Le CEFACT-ONU a entrepris d'élaborer une nouvelle série de normes relatives aux transactions électroniques, s'appuyant sur l'ebXML (langage de balisage étendu pour le commerce électronique). Ces normes consistent en un ensemble modulaire de spécifications devant permettre à toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur situation géographique, d'effectuer des transactions par l'Internet.

19. Le projet ebXML a pour but de mettre sur pied une infrastructure ouverte utilisant le langage XML pour permettre à tous les intervenants d'avoir accès partout dans le monde à l'information relative aux transactions électroniques grâce à un système fiable et interopérable.

20. Les activités liées à la mise au point des spécifications relatives à l'ebXML sont prises en charge par l'Organization for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS) et par le CEFACT-ONU. Des comités techniques ont été établis au sein d'OASIS pour les questions relatives aux registres, à la messagerie, aux partenariats et aux activités de mise en œuvre dans le contexte de l'ebXML. Le CEFACT-ONU poursuit quant à lui ses travaux concernant les procédés commerciaux et les éléments de base.

**Destinataires:** Milieux d'affaires et gouvernement

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Activité bénéficiant du concours du Service de la politique commerciale et de la coopération intergouvernementale (CEFACT-ONU)

### **1.2.2 – Gestion de l'EDIFACT/ONU**

21. L'EDIFACT-ONU comprend un ensemble de normes, répertoires et directives convenus au niveau international pour l'échange de données informatisé (EDI), notamment la transmission de messages relatifs au commerce des biens et services entre des systèmes informatiques indépendants. Le répertoire de l'EDIFACT-ONU se compose actuellement de plus de 200 messages utilisés dans divers secteurs comme les transports, l'administration, les finances, les soins de santé et l'architecture. Les messages de l'EDIFACT-ONU permettent aux entreprises du monde entier d'échanger des informations commerciales essentielles et de coordonner et optimiser leurs filières d'approvisionnement. Aujourd'hui, l'EDIFACT-ONU demeure la seule norme acceptée au niveau international pour l'échange informatisé de données commerciales.



22. Après une phase de développement rapide, les répertoires de l'EDIFACT-ONU sont devenus pleinement opérationnels et ne nécessitent plus que des mises à jour. Ils sont gérés au niveau international, avec la participation de toutes les parties intéressées. Des représentants des milieux d'affaires et des pouvoirs publics ainsi que des experts de l'EDI prennent part à des réunions régionales en Amérique, en Europe et en Asie. Ces réunions ont pour but de préparer les réunions mondiales du Groupe de travail de l'EDIFACT-ONU, qui se tiennent deux fois par an et lors desquelles environ 200 experts révisent et complètent la norme existante. Les répertoires sont produits et publiés par la CEE et peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site Web de la Commission.

**Destinataires:** Milieux d'affaires et gouvernements

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe des transactions électroniques (CEFACT-ONU)

### 1.2.3 – Gestion et extension du système LOCODE-ONU (codes de lieux)

23. Le système LOCODE-ONU définit de façon précise et sans ambiguïté les lieux utilisés dans le commerce international. Il s'agit d'un système de codification à cinq caractères utilisé aux fins du commerce international pour identifier un lieu chaque fois qu'une désignation codée est nécessaire pour représenter des noms de ports, aéroports, dépôts intérieurs de dédouanement, terminaux intérieurs de fret et autres lieux, par exemple de réception ou de livraison, qui sont utilisés pour les mouvements de marchandises associés au commerce international (lieux de dédouanement, par exemple), ou encore proposés par les gouvernements. La CEE tient régulièrement à jour les codes et la base de données. D'autres listes importantes de lieux, comme les codes d'aéroport de l'Association du transport aérien international (IATA), le Registre des ports de la Lloyds ou les codes de l'Union postale universelle, ont été intégrées au LOCODE.

24. Les activités prévues dans ce domaine sont les suivantes:

- Mise à jour et extension de la liste de lieux conformément aux exigences des utilisateurs du système LOCODE;
- Mise au point d'une base de données relationnelle en vue de renforcer l'efficacité des processus de gestion et de publication;
- Mise au point d'un système d'enregistrement et de diffusion des données du LOCODE par l'Internet.

**Destinataires:** Milieux d'affaires et gouvernements

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe des transactions électroniques (CEFACT-ONU)

### **1.3 *Élaboration de normes de qualité des produits agricoles dans le cadre du Groupe de travail sur les normes de qualité des produits agricoles (WP.7)***

#### **1.3.1 – Élaboration et mise à jour de normes pour les fruits et légumes frais**

25. La Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1) élaborera de nouvelles normes pour les ananas et les échalottes et révisera les normes relatives aux produits suivants: pommes, agrumes, kiwis, pêches et nectarines, poires, prunes et fraises (d'autres produits peuvent être ajoutés en fonction des besoins des clients).

**Destinataires:** Gouvernements, milieux professionnels, services de contrôle de la qualité, producteurs, consommateurs

**Échéance:** 2003-2005

**Responsable:** Groupe de travail 7

#### **1.3.2 – Qualité interne des fruits et légumes frais**

26. La Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1) définira des critères objectifs concernant la qualité interne/maturité des fruits à intégrer aux normes dans le but de:

- Garantir une meilleure qualité aux consommateurs;
- Supprimer les critères relatifs à la qualité externe, qui sont difficiles à respecter pour certaines méthodes de production (biologique par exemple) ou dans certaines régions de production, et qui peuvent être perçus comme des obstacles techniques au commerce.

**Destinataires:** Gouvernements, milieux professionnels, services de contrôle de la qualité, producteurs, consommateurs

**Échéance:** 2004

**Responsable:** Groupe de travail 7

#### **1.3.3 – Harmonisation du codage des fruits et légumes frais**

27. La Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1) harmonisera les principaux paramètres utilisés dans le commerce international (produit, variété et qualité/catégorie) aux fins des transactions électroniques et de l'établissement électronique des certificats d'exportation.

**Destinataires:** Opérateurs commerciaux et services d'inspection

**Échéance:** 2004

**Responsable:** Groupe de travail 7

1.3.4 – Mise à jour des normes relatives aux produits secs et séchés (fruits) (GE.2)

28. La Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits) (GE.2) révisera les normes relatives aux amandes, aux pistaches et aux pruneaux (d'autres produits peuvent être ajoutés en fonction des besoins des clients).

**Destinataires:** Gouvernements, milieux professionnels, services de contrôle de la qualité, producteurs, consommateurs

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Groupe de travail 7

1.3.5 – Élaboration d'un plan d'échantillonnage pour la détermination de la teneur en eau des fruits séchés

29. La Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits) (GE.2) élaborera un plan d'échantillonnage visant à déterminer la teneur en eau des fruits séchés.

**Destinataires:** Services d'inspection

**Échéance:** 2005

**Responsable:** Groupe de travail 7

1.3.6 – Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11)

30. La Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11) élaborera de nouvelles normes pour le poulet, le veau, la dinde et les ovins et révisera les normes relatives au bœuf et au porc.

**Destinataires:** Milieux professionnels

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Groupe de travail 7

1.3.7 – Normalisation des plants de pommes de terre

31. Les travaux concernant la norme portent sur les questions suivantes: introduction, tolérances sur pied, liste des parasites à contrôler sur le tubercule mère, tolérances à destination, assurance de la qualité, poursuite de l'élaboration de l'annexe IX «échantillonnage des tubercules pour la détection de virus», nécrose superficielle causée par un virus, incorporation de méthodes d'essai/de référence.

32. Projets spéciaux: incidences des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur la norme, préoccupations des acheteurs de plants, recherche sur les systèmes nationaux de certification.

**Destinataires:** Producteurs, milieux professionnels, services d'inspection

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Groupe de travail 7

#### 1.3.8 – Pommes de terre de primeur et de conservation (GE.5)

33. Le Groupe d'experts des pommes de terre de primeur et de conservation (GE.5) travaillera sur les dispositions des normes relatives à la tolérance de calibrage et à la définition des variétés longues.

34. Le Groupe d'experts mettra également en œuvre les projets suivants:

- Conditions de vente CEE et RUCIP 2000 (RUCIP: Règles et usages du commerce intereuropéen des pommes de terre et Règlements d'expertise et d'arbitrage du Comité européen);
- Rapport sur les dispositions nationales concernant la traçabilité.

**Destinataires:** Producteurs, milieux professionnels, services d'inspection

**Échéance:** 2005

**Responsable:** Groupe de travail 7

#### ***1.4 Élaboration de recommandations dans le cadre du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6)***

##### 1.4.1 – Élaboration et tenue à jour de recommandations concernant les politiques de normalisation et de réglementation

35. Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) révisera les recommandations existantes et en élaborera de nouvelles à l'intention des gouvernements en vue de favoriser la création d'un cadre normatif et réglementaire propice à l'activité économique tout en veillant à ce que les mesures nécessaires soient prises pour protéger la santé, l'environnement, etc. Ces recommandations et leur mise en œuvre devraient contribuer à l'élimination des obstacles techniques au commerce.

**Destinataires:** Autorités de réglementation

**Échéance:** 2003-2004

**Responsable:** Groupe de travail 6

##### 1.4.2 – Élaboration de propositions concernant l'évaluation de la conformité et la métrologie

36. Le WP.6 élaborera des propositions visant à harmoniser les procédures d'évaluation de la conformité dans la région dans le but d'établir des critères objectifs pour les activités de métrologie et d'évaluation de la conformité et d'instaurer ainsi un climat de confiance mutuelle

entre les partenaires. Le WP.6 étudiera également les moyens de promouvoir une plus large application des accords sur la reconnaissance mutuelle des essais et certificats dans le commerce.

**Destinataires:** Organismes de certification et d'accréditation, entreprises

**Échéance:** 2003-2005

**Responsable:** Groupe de travail 6

## **2. Mise en application/Renforcement des capacités**

### **Réduction des obstacles au commerce dans tous les pays, et en particulier dans les États membres de la CEE, grâce à une plus grande application des normes, règles, instruments et recommandations conçus au niveau international ou par la CEE pour faciliter le commerce**

37. Malgré des avancées considérables au cours de la décennie écoulée, il est apparu que l'une des tâches auxquelles de nombreux pays, en particulier les pays en transition ou en développement, devaient s'atteler dans les plus brefs délais consistait à mettre plus largement en application les recommandations, normes et règles qui avaient été élaborées pour faciliter le commerce. À cette fin, la CEE entreprendra les activités suivantes:

#### ***2.1 Mise en application/Renforcement des capacités – Facilitation du commerce et transactions électroniques***

##### **2.1.1 – Renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région de la Méditerranée**

38. Ce projet a pour but d'accroître la compétitivité, sur les marchés régionaux et mondiaux, des entreprises installées dans la région méditerranéenne en simplifiant et harmonisant les procédures commerciales tout au long de la chaîne des transactions, en automatisant et informatisant l'administration et les échanges commerciaux, enfin en favorisant la participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux transactions électroniques. Il portera essentiellement sur les échanges entre les pays méditerranéens non membres de l'Union européenne et membres de la CEE, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ou de la Commission économique pour l'Afrique.

39. Dans le cadre de ce projet, la CEE va mettre au point des outils d'apprentissage électronique pour la facilitation du commerce sur la base de la recommandation 18 (concernant le soutien à apporter au projet méditerranéen). Ces outils seront également disponibles pour la formation dans d'autres domaines et dans le cadre d'autres projets.

40. De plus, une étude va être entreprise dans chaque pays cible pour déterminer l'état de la situation et les besoins en matière de facilitation du commerce et d'infrastructures pour les transactions électroniques, sur la base d'entretiens avec des fonctionnaires et des représentants des milieux d'affaires privés ou d'associations d'utilisateurs. L'étude tirera parti des outils élaborés dans le cadre du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce mis en place par la Banque mondiale.

41. Le projet permettra:

- D'appliquer plus largement les normes des Nations Unies relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques dans les pays méditerranéens qui ne sont pas membres de l'Union européenne;
- De mettre en place un réseau de compétences entre les institutions nationales, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et la CNUCED afin de promouvoir la facilitation du commerce et les transactions électroniques, ainsi qu'une meilleure compréhension des activités menées dans ce domaine par d'autres organisations internationales;
- De renforcer la coopération entre les pays de la région dans les domaines de la facilitation du commerce et des transactions électroniques;
- D'accroître la capacité des petites et moyennes entreprises de la région à s'intégrer dans la chaîne de l'approvisionnement mondial et à participer à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques.

**Destinataires:** Pays méditerranéens non membres de l'Union européenne et membres de la CEE, de la CESAO ou de la CEA. Décideurs dans l'appareil de l'État et les milieux professionnels des pays en transition et en développement

**Échéance:** 2004

**Responsables:** Équipe de la coopération technique et des projets, en coopération avec l'Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale, pour l'assistance technique à apporter aux gouvernements, et Équipe des transactions électroniques, pour la mise au point d'un outil de formation aux documents commerciaux électroniques alignés (Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise – CTIED)

#### 2.1.2 – Documents commerciaux électroniques alignés (UNeDocs)

42. De nos jours, le système de commerce mondial dépend essentiellement de l'échange efficace d'informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Malgré l'informatisation des systèmes de gestion de cette chaîne dans les années 80 et l'établissement de réseaux mondiaux d'information, l'Internet par exemple, dans les années 90, ce sont encore les documents commerciaux sur papier qui servent de support pour la communication des informations de base indispensables pour gérer le mouvement de marchandises et surveiller les courants d'échanges. Comme le volume du commerce international ne cesse d'augmenter, que les temps de rotation diminuent et que les exigences en matière de sécurité et de transparence se multiplient, il est nécessaire à l'échelle de la planète de mettre au point des systèmes plus efficaces de documentation commerciale et d'intégrer les documents commerciaux dans des environnements informatisés. On estime à quelque 500 milliards de dollars des États-Unis par an, à l'échelle de la planète, le coût de la gestion du système actuel de documentation commerciale dans lequel le support papier demeure largement prédominant. Ce chiffre comprend les coûts directs et indirects tels que la répétition de la saisie des données à chaque étape de la

chaîne d'approvisionnement, la validation des données et les retards dus à la présence d'erreurs dans les documents ou à l'absence de documents.

43. Faciliter l'établissement des documents à l'échelon international est l'un des domaines dans lesquels la CEE est particulièrement compétente. Dans les années 70 déjà, elle a mis au point la Formule-cadre des Nations Unies, norme applicable aux documents sur support papier, qui harmonise la présentation et le contenu des documents commerciaux et en simplifie l'utilisation. À l'heure actuelle, tous les documents modernes utilisés dans le commerce international, par exemple le Document administratif unique, le carnet TIR ou la lettre de transport aérien de l'Association du transport aérien international (IATA), sont établis sur la base de la Formule-cadre des Nations Unies. Au fil des années, la plupart des nations commerciales modernes ont elles aussi élaboré pour leur commerce national des documents qui sont alignés sur la Formule-cadre des Nations Unies.

44. Ces dernières années, il est devenu manifeste qu'il fallait ajouter un nouveau volet à cette formule-cadre: l'application croissante dans le commerce mondial de notions de pointe en matière de logistique oblige les pays en développement et les pays en transition à adapter leurs documents commerciaux en fonction des normes internationales s'ils veulent prendre part au commerce mondial. De surcroît, il est devenu nécessaire d'incorporer les documents commerciaux sur papier dans les systèmes électroniques d'échange d'informations qu'il est maintenant possible d'utiliser pour le commerce, par exemple l'EDIFACT-ONU, le XML et l'Internet.

45. La CEE a dès lors lancé le projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs) qui vise à concevoir et appliquer, pour les documents commerciaux, des systèmes efficaces fondés sur les normes et technologies du commerce international qui soient accessibles aux responsables des opérations commerciales dans les PME et les pays en développement. Il combine les normes existantes de la CEE pour les documents papier et les normes relatives aux transactions électroniques, le Répertoire des données commerciales des Nations Unies (ISO 7372) et l'EDIFACT-ONU par exemple, pour définir les équivalents électroniques des documents papier utilisés dans le cadre du commerce. Il ouvre une voie pour passer des systèmes commerciaux fondés sur le papier à des systèmes électroniques de pointe. Les documents électroniques étant établis sur la base des recommandations de la CEE en matière de commerce, ils constituent un moyen de promouvoir et d'appliquer les normes commerciales au niveau mondial.

### Objectifs

46. Les objectifs du projet UNeDocs sont les suivants:
- Donner une nouvelle interprétation de la Formule-cadre des Nations Unies pour les transactions électroniques;
  - Fournir des outils et une assistance technique en vue de faciliter l'alignement de la documentation commerciale nationale sur les normes internationales;
  - Dispenser une formation à l'utilisation des instruments de facilitation du commerce liés aux documents;

- Élaborer et publier des documents commerciaux électroniques équivalents aux documents papier;
- Appuyer l'application des concepts de la fenêtre électronique;
- Inciter les pays à élaborer des politiques nationales favorisant l'utilisation des documents électroniques et notamment à établir des textes législatifs concernant les signatures électroniques, la sécurité et la confidentialité, et l'harmonisation des prescriptions relatives au commerce transfrontière.

**Destinataires:** Divers secteurs, y compris des administrations; priorité donnée aux pays en transition et aux pays en développement

**Échéance:** Outils de modélisation des documents pour la fin du premier semestre 2003

**Responsable:** Équipe des transactions électroniques (CTIED et CEFACT-ONU)

#### 2.1.3 – Évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités des organismes de facilitation du commerce (organismes PRO) dans les pays en transition

47. La CEE va entreprendre une étude des organismes en place de facilitation du commerce (organismes PRO) dans les pays en transition en vue de déterminer quels sont à l'heure actuelle leur situation sur le plan opérationnel, leur niveau d'activité, leurs ressources et leurs modalités de financement. Cette étude aura surtout pour objet de faire ressortir les enseignements tirés des opérations en cours et de déterminer les besoins futurs en matière de renforcement des capacités.

**Destinataires:** Organisations et décideurs dans l'appareil de l'État à la fois dans les pays en transition et les pays en développement

**Échéance:** Juin 2004

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CTIED)

#### 2.1.4 – Instrument en faveur du commerce

48. La CEE va élaborer des instruments destinés à favoriser concrètement la facilitation du commerce, et va notamment publier des normes sur le Web, diffuser des normes sous forme de bases de données téléchargeables et établir des listes de codes en XML.

**Destinataires:** Pays en transition et pays en développement, mais pas exclusivement

**Échéance:** Activité permanente, en fonction de la demande et de la technologie

**Responsable:** Équipe des transactions électroniques (CTIED et CEFACT-ONU)



2.1.5 – Renforcement des capacités pour améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement en vue du développement durable du secteur du bois en Russie

49. La Division du développement du commerce et du bois exécute actuellement le projet relatif au «Renforcement des capacités pour améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement dans le secteur du bois en Russie». Ce projet, entrepris à la demande de la Fédération de Russie, vise à améliorer les résultats commerciaux du secteur du bois en Russie en tirant parti de certaines connaissances spécialisées de la Division en matière de facilitation du commerce dans ce secteur.

50. Le projet met essentiellement l'accent sur les points suivants:

- Le développement durable;
- La coopération directe au niveau des entreprises;
- La coopération régionale dans le nord-ouest de la Fédération de Russie;
- Les activités relatives au commerce, au bois et à l'environnement;
- Les activités intersectorielles.

51. Les partenaires qui participent au projet appartiennent aussi bien au secteur public qu'au secteur privé de la Fédération de Russie et des pays européens; figurent parmi eux un large éventail d'entreprises privées, des administrations locales et régionales et de grandes institutions forestières.

52. Les principales activités sont les suivantes:

- Pratiques de gestion durable dans les entreprises de transformation du bois;
- Amélioration des procédures commerciales dans l'industrie du bois;
- Techniques novatrices de financement du commerce;
- Renforcement des capacités dans l'optique d'un développement des investissements étrangers;
- Utilisation durable de la biomasse;
- Opérations portuaires concernant le bois.

53. Ces activités ont été déterminées en fonction des compétences de base de la Division du développement du commerce et du bois et des besoins prioritaires du secteur forestier de la Fédération de Russie. Des experts du Service du bois, du Service des politiques et de la coopération intergouvernementale ainsi que du Service des solutions mondiales pour le commerce collaborent étroitement à ce projet dont les bénéficiaires sont des entreprises russes de transformation du bois.

54. L'activité qui se rapporte à la «Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse» est un bon exemple des résultats concrets obtenus à ce jour. Le développement de l'utilisation durable, en remplacement des combustibles fossiles, de la biomasse produite par l'industrie forestière russe est devenu une activité de pointe dans ce domaine.

**Destinataire:** Secteur du bois de la Fédération de Russie

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de la coopération technique et des projets (CTIED)

#### 2.1.6 – Participation aux séminaires et ateliers organisés par l'OMC dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

55. L'assistance à apporter aux pays en développement et pays en transition pour la mise en œuvre des normes et des mesures de facilitation du commerce est considérable. L'OMC a entrepris, pour aider ces pays à comprendre et planifier la mise en application de mesures de facilitation du commerce, un programme de séminaires et d'ateliers de formation qui a pour but de renforcer leurs capacités. Dans la limite des fonds disponibles pour les déplacements, les services qui relèvent de la Division du développement du commerce aideront l'OMC à mener à bien ces initiatives, en particulier celles qui concernent les pays en transition.

**Destinataires:** Pays en transition et pays en développement

**Échéance:** Activité permanente

**Responsables:** Équipes de la facilitation du commerce et des transactions électroniques (CTIED)

#### 2.1.7 – Établissement d'un partenariat interrégional pour faire du commerce le moteur de la croissance par le biais de la gestion des connaissances et en tirant parti des technologies de l'information et de la communication

56. La CEE va, avec les autres commissions régionales et en collaboration avec les institutions compétentes de l'ONU, élaborer une proposition de projet commun de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques en vue de favoriser le développement durable; ce projet comprendrait les composantes ci-après d'une démarche par paliers et tirerait le meilleur parti des infrastructures existantes:

- Politique de facilitation du commerce et sa mise en œuvre;
- Assistance technique dispensée aux gouvernements;
- Renforcement des capacités des PME en matière de transactions électroniques;
- Appui aux pays, sous-régions et régions pour formuler des objectifs de négociation et des stratégies en matière de facilitation du commerce.

**Destinataires:** Pays en développement et pays en transition

**Échéance:** Réalisation du projet en 2004-2005

**Responsable:** Équipe de la coopération technique et des projets, en coopération avec la CEPALC, la CEA, la CESAO et la CESAP (CTIED)

#### 2.1.8 – Accompagnement des mesures de facilitation du commerce et mise en œuvre de l'EDIFACT-ONU dans certains pays d'Europe orientale

57. Grâce au projet commun de la CEE et de la République tchèque intitulé «Soutien aux mesures de facilitation du commerce et mise en œuvre de l'EDIFACT-ONU dans certains pays d'Europe orientale», une coopération s'est établie avec plusieurs pays de la CEI qui ont contribué à la mise en application des recommandations de la CEE. À titre d'exemple, les travaux de l'organisme national ukrainien de facilitation du commerce ont abouti récemment à l'adoption, par le Parlement, d'une loi sur la «Stratégie de l'Ukraine en tant que pays de transit». Pour accélérer la transmission des documents et garantir une équivalence entre les documents papier et les documents électroniques, l'organisme de facilitation du commerce a également préparé une loi sur les documents électroniques et une autre sur la signature électronique. La première a déjà été adoptée par le Parlement. L'envoi en Ouzbékistan, en février 2003, d'une mission chargée d'étudier la possibilité d'y créer un organisme national de facilitation du commerce figure parmi d'autres activités entreprises dans le cadre du projet.

**Destinataires:** Gouvernements et milieux professionnels dans certains pays d'Europe orientale

**Échéance:** 2003-2004

**Responsables:** Équipe des transactions électroniques et Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CEFACT-ONU)

#### 2.1.9 – Appui à la facilitation du commerce et du transport dans le cadre de la SECI et du Pacte de stabilité

58. Par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller régional pour la facilitation du commerce, la Division du développement du commerce et du bois est étroitement associée et apporte un soutien actif aux actions entreprises dans le cadre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ainsi que par d'autres organisations/institutions participant aux activités de facilitation du commerce et du transport en rapport avec la SECI et le Pacte de stabilité. Les activités entreprises sont notamment les suivantes:

- Achèvement de l'examen des régimes de visa en vigueur pour les hommes d'affaires et les chauffeurs professionnels dans les pays de la SECI, à partir d'une étude comparative sur la base des rapports d'enquête dans les pays actuellement disponibles et, par la suite, élaboration des meilleures pratiques à recommander (en coopération avec le groupe d'experts du projet et les services du Coordonnateur de la SECI), en vue d'établir à terme un projet de recommandation CEFACT-ONU;

- Achèvement et mise en œuvre d'un projet commun CEE/ONU/DC/SECI d'échange et de formation de spécialistes de l'application des lois, par analogie avec les programmes concernant les douanes que l'Union européenne a entrepris en 2000-2002 en Europe du Sud-Est;
- Appui à la modernisation et au développement durable des services douaniers des pays participant à la SECI, dans le cadre de la Table de travail II du Pacte de stabilité, de la SECIPRO et du TTFSE, afin d'inscrire la réforme douanière dans une perspective globale, en accord avec les schémas douaniers de l'Union européenne, de sorte que soit facilitée la création de la nouvelle zone de libre-échange qui englobera huit pays de l'Europe du Sud-Est et prendra appui sur un réseau d'accords bilatéraux de libre-échange;
- Soutien et encadrement du programme bulgare de réforme douanière et coordination de ce programme avec la SECI, le Pacte de stabilité et le TTFSE;
- Soutien du volet Facilitation du commerce du TTFSE et coordination avec la SECIPRO;
- Soutien apporté aux efforts de renforcement des capacités des organismes PRO qui existent en Europe du Sud-Est moyennant l'établissement de liens efficaces entre la SECIPRO et l'EUROPRO, en vue de faciliter une coopération directe, des échanges d'informations et des transferts de savoir-faire avec les organismes de facilitation du commerce de l'Europe du Sud-Est;
- Élaboration et exécution d'un projet de création durable et de développement ultérieur d'un système de vérification a posteriori des dédouanements dans les pays de l'Europe du Sud-Est. Ce projet sera mis au point dans le cadre de l'équipe spéciale chargée des fraudes dans les évaluations créée sous l'égide du Centre régional de la SECI pour le combat contre la criminalité transfrontalière (Bucarest);
- Soutien aux fins de la création de nouveaux organismes PRO, tout particulièrement dans la région du sud du Caucase, en établissant des liens efficaces avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) et en facilitant le transfert du savoir-faire de la SECIPRO et de l'EUROPRO, en coopération avec la Banque mondiale;
- Contribution, pour ce qui est de la facilitation du commerce et des opérations douanières, à la réalisation de projets concernant les couloirs du réseau transeuropéen en Europe du Sud-Est, dans le cadre des initiatives et projets en rapport avec la SECI et le Pacte de stabilité, respectivement.

**Destinataires:** Gouvernements et milieux professionnels des pays de l'Europe du Sud-Est

**Échéance:** 2003-2005

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CTIED et CEFACT-ONU)

#### 2.1.10 – Développement des capacités des femmes qui participent au commerce

59. La CEE va coopérer avec ActInvest afin de mettre au point et réaliser un programme d'ateliers pour le renforcement des capacités afin de stimuler la participation des femmes au commerce international dans les pays en transition.

**Destinataires:** Les femmes exerçant une activité commerciale dans les pays en transition

**Échéance:** Réalisation du projet en 2003-2004

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CTIED)

### 2.2 *Mise en application/Renforcement des capacités – Normes applicables aux produits périssables et qualité de ces produits*

#### 2.2.1 - Séminaires sur le contrôle et l'amélioration de la qualité des produits périssables

60. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) coordonnera, avec les diverses sections spécialisées, l'organisation en 2003 et 2004 de séminaires régionaux sur le contrôle et l'amélioration de la qualité.

**Destinataires:** Gouvernements et PME

**Échéance:** 2003-2004

**Responsable:** Groupe de travail 7

#### 2.2.2 – Séminaire sur la qualité/sécurité sanitaire des aliments

61. La Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1) proposera des programmes d'assistance technique et de formation en vue de la préparation d'un séminaire interrégional sur la qualité/sécurité sanitaire des aliments, en coopération avec la CESAP, le Codex Alimentarius, l'OCDE, l'OMC et l'EAN International.

**Destinataires:** Gouvernements et PME

**Échéance:** 2003

**Responsable:** Groupe de travail 7

### 2.3 *Mise en application/Renforcement des capacités – Normalisation et qualité*

#### 2.3.1 – Mise en application/Renforcement des capacités en matière de normalisation et d'harmonisation

62. Ce projet a pour but de mieux faire comprendre les principes énoncés dans l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et d'en favoriser une plus large application dans la région, en particulier dans les pays qui adhèrent à l'OMC. Il devrait renforcer la coopération entre les organismes nationaux de normalisation dans la région de la CEE. Un certain nombre d'ateliers seront organisés sur l'invitation des gouvernements intéressés.

**Destinataires:** Organismes de réglementation et de commercialisation dans les pays en transition

**Échéance:** 2003-2004

**Responsable:** Groupe de travail 6 (avec le CTIED)

### 2.3.2 – Application de la Recommandation de la CEE intitulée «Modèle international pour une harmonisation technique»

63. L'équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START») élaborera des propositions en vue de l'application concrète du «Modèle international» dans les secteurs pour lesquels les gouvernements ont exprimé le souhait de faire converger les réglementations. L'équipe travaillera en étroite collaboration avec les associations professionnelles et les entreprises.

**Destinataires:** Responsables de la réglementation et entreprises

**Échéance:** 2003

**Responsable:** Groupe de travail 6

### 2.3.3 – Séminaires sur la qualité et la gestion de l'environnement

64. Le Groupe de travail 6 organisera des séminaires sur les normes de qualité et de gestion de l'environnement dans les pays en transition afin de leur faire mieux connaître ces normes et de leur donner des indications sur la manière de les appliquer. Ces séminaires devraient contribuer à améliorer les capacités des petites et moyennes entreprises de la région afin qu'elles soient en mesure d'affronter la concurrence avec succès, à la fois au niveau national et au niveau international.

**Destinataires:** Responsables de la réglementation et entreprises

**Échéance:** 2003-2004

**Responsable:** Groupe de travail 6

## **3. Politique**

**Contribuer à la définition de la politique commerciale en offrant une plate-forme internationale ouverte pour l'échange de points de vue et l'élaboration d'initiatives constructives, notamment en rapport avec les préoccupations et les priorités des États membres de la CEE dont les économies sont en transition.**

65. L'élaboration d'initiatives en matière de politique commerciale et économique et la contribution à de telles initiatives représentent l'une des principales activités de la Division du développement du commerce et du bois. Ces initiatives concernent notamment les technologies de l'information et de la communication pour le développement, le développement durable, l'élargissement de l'Union européenne ainsi que la normalisation et la facilitation du commerce.

Les principales activités qui seront menées pendant la période considérée sont brièvement décrites ci-dessous.

### ***3.1 Technologies de l'information et de la communication pour le développement***

#### **3.1.1 – Contributions au Sommet mondial sur la société de l'information et application des technologies de l'information et de la communication pour le développement**

66. La Division du développement du commerce et du bois assurera le secrétariat de l'Équipe spéciale de la CEE sur les technologies de l'information et de la communication. Elle fournira un appui à diverses initiatives dans ce domaine, y compris aux activités de l'Équipe spéciale et à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en 2003.

***Destinataires:*** Secteurs public et privé de l'ensemble des pays de la CEE

***Échéance:*** Sommet mondial sur la société de l'information (décembre 2003) et activités permanentes de l'Équipe spéciale sur les technologies de l'information et de la communication

***Responsable:*** Équipe spéciale des technologies de l'information et des communications (CTIED)

### ***3.2 Développement durable***

#### **3.2.1 – Contributions au développement durable**

67. Le commerce et le développement durable constituent un élément important du programme de travail de la CEE concernant le développement du commerce en 2004-2005. Dans ce domaine, la CEE travaillera en liaison étroite avec la CNUCED ainsi qu'avec le Comité du commerce et de l'environnement et le Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Le programme de travail sera principalement axé sur l'application des décisions adoptées par le Sommet mondial pour le développement durable dans les domaines de la certification, de l'évaluation de la conformité et de l'harmonisation technique ainsi que de la logistique et de la facilitation du commerce de la biomasse durable.

68. Les activités de la CEE dans le domaine de la facilitation du commerce contribuent au développement économique et social durable en encourageant une utilisation plus efficace des ressources pour un niveau donné d'activités commerciales, principalement dans les domaines du transport et de l'utilisation du papier. Elles contribuent également à une participation durable des petites et moyennes entreprises au commerce en réduisant les obstacles administratifs et les coûts. Par conséquent, elles contribuent à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable consistant à renforcer les capacités des pays en développement à tirer parti des opportunités offertes par la libéralisation du commerce et à réduire le fossé numérique.

69. En ce qui concerne la protection de l'environnement et le contrôle des marchandises dangereuses, la facilitation du commerce permet d'améliorer le traçage et la manutention de ces marchandises et de réduire les temps d'attente aux frontières. Par conséquent, elle contribue à l'objectif du Sommet mondial qui consiste à prévenir les dommages provoqués par les mouvements transfrontières de marchandises dangereuses.

70. Afin de contribuer à l'adoption de modes de consommation et de production durables, le Groupe de travail sur les normes de qualité des produits agricoles va réexaminer ses normes afin de déterminer si elles peuvent être adaptées aux produits biologiques et, le cas échéant, de quelle manière (voir sect. 1.3). De plus, l'adoption de ces normes pour les exportations de produits agricoles aidera les pays en développement en transition à pénétrer sur les marchés du reste de l'Europe, ce qui contribuera à leur développement durable et à la réalisation de l'objectif du Sommet consistant à accroître l'accès des produits agricoles à valeur ajoutée aux marchés existants et à de nouveaux marchés.

71. Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) de la CEE va étudier la possibilité d'étendre ses travaux à des activités sensibles sur le plan de la protection de l'environnement, notamment la certification du bois. Ses activités concerneront en particulier l'application du Modèle international qu'il a recommandé pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation ainsi que ses recommandations, principes directeurs et échanges réguliers d'informations sur la certification et l'évaluation de conformité (voir sect. 2.3).

72. De plus, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise contribue activement au dialogue sur la façon de développer le commerce des pays en transition et d'accroître l'intégration de ces pays aux réseaux commerciaux régionaux et mondiaux en tenant compte des aspects environnementaux, de la croissance des services liés à la protection de l'environnement et de la demande de plus en plus importante des consommateurs pour que les entreprises agissent de façon socialement responsable.

73. Dans le domaine de la coopération technique, ce sous-programme comporte un projet en faveur du financement et de la facilitation du commerce de la biomasse (point 2.1.5), qui contribue directement à la réalisation des objectifs du Sommet mondial consistant à améliorer l'accès aux sources de bois de chauffage, à soumettre les activités dans le domaine de la biomasse aux règles du marché ainsi qu'à appliquer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

**Destinataires:** Gouvernements et milieux professionnels

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** CTIED et WP.6

### ***3.3 Intégration économique dans une Europe élargie***

#### **3.3.1 Élargissement de l'Union européenne: intégration économique dans une Europe élargie**

74. La Division du développement du commerce et du bois, qui est responsable au sein de la CEE des activités en rapport avec l'Union européenne et de la liaison avec l'Union européenne, fournira un appui technique en ce qui concerne les questions d'intégration économique dans une Union européenne élargie. Des documents de stratégie seront consacrés à l'étude de l'intégration des États d'Europe et d'Asie centrale membres de la CEE qui ne seront pas membres de l'Union européenne à l'économie européenne et mondiale à l'aide des instruments de la CEE destinés à faciliter le commerce et le transport dans la région.



75. La CEE a soutenu l'intégration économique européenne depuis plus de 50 ans au moyen d'initiatives ciblées dans le domaine de la coopération économique. Ses instruments ont joué un rôle essentiel dans la facilitation du commerce, la simplification des procédures de transit et de douanes et la promotion de l'adoption d'instruments juridiques communs pour les transports et la coopération transfrontière au sein de l'Union. Après l'élargissement de l'Union, l'utilisation active de ces instruments et l'expérience et expertise acquises par la CEE pourraient faciliter grandement la constitution d'un espace économique paneuropéen. Les instruments de la CEE forment la base de nombreuses activités et législations de l'Union européenne ainsi que des accords conclus entre l'Union européenne et la Communauté d'États indépendants (CEI) et des pays d'Europe du Sud-Est. Pour renforcer le commerce, l'activité des entreprises et l'investissement dans une Europe élargie, il faudra que les pays non membres de l'Union européenne adoptent et mettent en œuvre des législations conformes à l'acquis communautaire, mais pas nécessairement identiques à celui-ci. La CEE peut jouer un rôle à cet égard.

76. Au cours de la période considérée, la CEE encouragera une coopération plus étroite dans les domaines économiques et commerciaux au sein de l'Europe élargie au moyen de toute une gamme d'activités et de programmes. En particulier, elle cherchera à faire appliquer et à coordonner les normes commerciales dans la région en contribuant à la mise en place d'un cadre commun d'harmonisation technique et de normalisation et en jetant des passerelles en faveur de la prospérité et de la paix.

77. En avril 2003, la CEE organisera à Genève un atelier d'un jour consacré au commerce, aux entreprises et à l'investissement dans une Europe élargie afin d'identifier plus facilement les principales questions en matière commerciale et d'investissement qui se posent dans la région ainsi que l'impact qu'aura l'élargissement de l'Union européenne sur les réseaux commerciaux existants, notamment dans les pays d'Europe du Sud-Est et de la Communauté d'États indépendants. L'atelier portera également sur les institutions et les mesures destinées à encourager le commerce et l'investissement, en particulier les conséquences de l'élargissement sur l'investissement dans les pays non membres de l'Union et sur les structures institutionnelles, notamment le système bancaire. Des ateliers sur les aspects commerciaux de l'intégration économique seront également organisés en 2004 et en 2005.

78. La CEE-ONU renforcera sa coopération, en particulier en Europe du Sud-Est et dans les pays à faible revenu de la Communauté d'États indépendants, qui sont plus fragiles. Elle proposera à l'Union d'une part, et à la Fédération de Russie et à la Communauté d'États indépendants d'autre part, d'utiliser ses normes de façon à établir entre les différentes parties concernées une plate-forme commune plus facilement acceptable sur le plan politique.

79. La CEE travaille déjà étroitement avec l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et le Pacte de stabilité dans cette région, et plusieurs gouvernements lui ont demandé d'intensifier ses activités dans le domaine du commerce. Un certain nombre de pays ont un besoin urgent d'assistance, en particulier dans les domaines des infrastructures commerciales transfrontières, des procédures transfrontières, de l'harmonisation technique et des normes de qualité, des organismes d'inspection et d'accréditation ainsi que des services de contrôle douanier aux principaux points d'entrée sur le territoire. Le Conseiller régional pour la facilitation du commerce abordera ces questions.

80. Afin de contribuer au développement du commerce dans une Europe élargie, la CEE mettra également l'accent sur le développement de l'utilisation des documents électroniques et des technologies de l'information et de la communication. Elle organisera notamment des séminaires consacrés au renforcement des capacités, en particulier dans le domaine du commerce électronique, de façon à contribuer à l'intégration dans les chaînes internationales d'approvisionnement. Par exemple elle prépare, avec l'appui des Gouvernements suisse et britannique, une étude de faisabilité de l'utilisation de documents commerciaux électroniques par le Service des douanes de la Serbie-et-Monténégro. Elle encouragera également une utilisation plus large des normes des Nations Unies concernant la *facilitation du commerce et les transactions électroniques dans la région de la Méditerranée dans le cadre du projet de renforcement des capacités*, décrit en détail à la section 2.1.1.

81. La CEE propose aux États membres de la Communauté d'États indépendants des recommandations et/ou des méthodes en matière de normalisation et d'harmonisation technique afin de faciliter la réforme des marchés et l'intégration de ces pays à l'économie mondiale.

82. Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation continuera à jouer un rôle important pour permettre aux États membres de la CEI d'aligner leurs normes transnationales sur les normes internationales et régionales et sur d'autres instruments internationaux concernant la normalisation et la métrologie. Il est régulièrement en contact avec le Conseil inter-États de normalisation, métrologie et certification de la CEI (y compris à l'occasion de la présentation et de l'examen de documents et de projets importants du Groupe de travail lors des sessions du Conseil inter-États). Le Conseil a reconnu l'importance des recommandations de la CEE et se fonde sur le «Modèle international pour une harmonisation technique» (Recommandation «L») pour harmoniser des normes au sein de la CEI (voir sect. 2.3.2).

**Destinataires:** Secteurs public et privé dans l'ensemble des pays de la CEE

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Activité pluridisciplinaire (CTIED)

### **3.4 Politique de facilitation du commerce**

#### **3.4.1 - Définition d'une politique de facilitation du commerce et réalisation de travaux de recherche pertinents**

83. La Division du développement du commerce et du bois préparera, au sujet de questions commerciales clefs, des documents directifs destinés à être examinés à l'occasion de réunions de haut niveau qui seront organisées tout au long de la période considérée. Par exemple, des notes sur la sécurité du commerce et l'impact de la facilitation du commerce sur la répartition du revenu seront préparées en vue du Forum international sur la facilitation du commerce prévu en mai 2003. Parmi les autres domaines susceptibles d'être étudiés, on peut citer:

- Les stratégies et les méthodes de facilitation du commerce dans les pays en transition;
- La facilitation du commerce des services;

- La mise en œuvre de la facilitation du commerce au sein de l'OMC;
- Vingt ans de facilitation du commerce: organismes PRO – pratiques actuelles, enseignements tirés et besoins futurs;
- La mesure de la mise en œuvre de la facilitation du commerce;
- Les stratégies de facilitation du commerce pour les pays enclavés;
- Les modèles secteur public/secteur privé de facilitation du commerce;
- Les diverses possibilités de financement des mesures de facilitation du commerce;
- Approche régionale ou approche mondiale de la facilitation du commerce;
- Coûts et avantages de la facilitation du commerce;
- Facilitation du commerce et développement;
- Études de cas de la facilitation du commerce dans les pays en transition et en développement – enseignements tirés et recommandations pour l'avenir.

84. À l'évidence, compte tenu de la grande variété de thèmes, la CEE devra nécessairement se montrer très sélective.

**Destinataires:** Divers

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Activité pluridisciplinaire, éventuellement menée en coopération avec d'autres divisions de la CEE et avec des consultants venant du secteur privé (CTIED et CEFACT-ONU)

#### 3.4.2 – Création d'un groupe de travail des politiques de la facilitation du commerce au sein du CEFACT-ONU

85. À sa session plénière de mai 2002, le CEFACT-ONU a décidé de créer un Groupe des politiques chargé d'élaborer des propositions, des concepts et des idées au sujet des futures stratégies et orientations en matière de facilitation du commerce et de commerce électronique à l'intention des gouvernements et du secteur privé de toutes les régions. Le Groupe pourrait élaborer des recommandations au sujet de thèmes précis, tels que l'incorporation et la mise en œuvre d'outils et de mesures de facilitation du commerce et de commerce électronique dans les politiques commerciales et les politiques concernant les technologies de l'information et de la communication. Il fera rapport lors des séances plénières du CEFACT-ONU et sera appuyé par le secrétariat.

**Destinataires:** Gouvernements et milieux professionnels

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CEFACT-ONU)

### **3.5 Politique de normalisation**

#### **3.5.1 – Politique de normalisation: élimination des obstacles techniques au commerce**

86. La diversité des normes, des réglementations techniques et des règles d'évaluation de la conformité crée de très importants obstacles au commerce. Du fait de la libéralisation du commerce international, il est de plus en plus important de réduire ou d'éliminer les obstacles techniques au commerce, d'où la nécessité de poursuivre l'harmonisation et la convergence dans ce domaine.

87. La CEE contribue à l'application des règles et dispositions applicables de l'OMC en fournissant les conseils quant aux modalités et mécanismes pour leur application pratique. Cette activité se poursuivra tout au long de la période considérée.

**Destinataires:** Gouvernements

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Groupe de travail 6

## **4. Promotion de la valeur et de l'efficacité des instruments et normes de facilitation du commerce pour le développement du commerce et de l'économie et la promotion du commerce**

88. Il est urgent de faire mieux connaître et mieux comprendre les avantages et les conséquences de la facilitation du commerce et du commerce électronique ainsi que les ressources disponibles à cet effet. À l'évidence, il faut faire davantage pour sensibiliser les décideurs aux principales questions dans ce domaine ainsi qu'aux stratégies et approches à adopter. Pour répondre à ces besoins, la CEE envisage d'entreprendre les projets ci-après:

### **4.1 Forums**

#### **4.1.1 – Forum international sur la facilitation du commerce en 2003**

89. Après le succès du Forum international sur la facilitation du commerce qui a eu lieu en 2002, la CEE a été priée d'organiser un forum semblable en mai-juin 2003, qui aurait pour thème «Partager les fruits de la mondialisation». Des sessions parallèles consacrées à des sujets intéressants les participants seront également organisées. Le Forum rassemblera des participants de haut niveau du secteur privé. Il mettra l'accent sur des questions pratiques de la facilitation du commerce et offrira de nombreuses occasions de débats et de formulation de politiques.

- Destinataires:** Gouvernements, organisations commerciales, praticiens du commerce, organisations internationales dans le domaine du commerce et négociateurs commerciaux
- Échéance:** Mai/juin 2003
- Responsable** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CTIED et CEFACT-ONU)

#### **4.2 Réseau de points multiplicateurs**

##### 4.2.1 – Développement et entretien du réseau de points multiplicateurs

90. La Division du développement du commerce et du bois a créé entre 25 pays en transition un réseau qui diffuse des informations commerciales destinées à la CEE et à l'ensemble du système des Nations Unies auprès de bénéficiaires potentiels dans les États membres (entreprises, associations commerciales, gouvernements, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres grands groupes).

91. Les organisations qui entrent dans le réseau assurent la promotion, la distribution et la traduction de rapports, recommandations, normes, documents, publications, directives et autres informations destinés à traduire dans les faits le travail accompli par la CEE. Les destinataires sont les milieux d'affaires, y compris les nouveaux entrepreneurs ainsi que les autorités locales, régionales et nationales chargées d'instaurer un environnement favorable aux affaires et au commerce. Le programme contribue de façon notable au renforcement des capacités locales. Depuis avril 2001, 51 organisations représentant 25 pays d'Europe centrale et orientale ainsi que de la Communauté d'États indépendants se sont jointes au réseau et participent désormais à ses activités.

92. En 2003-2005, le réseau continuera de faire connaître l'action de la CEE dans la région et de montrer qu'il est possible de promouvoir les publications et les documents des Nations Unies consacrés à la création d'un environnement favorable aux entreprises et au commerce. Les principales activités consisteront notamment à étendre le réseau à de nouvelles organisations et à de nouveaux pays, notamment en Europe occidentale et en Amérique du Nord; à attirer l'attention des organisations participantes sur les débats organisés aux sein des Nations Unies au sujet des principales questions économiques et sociales; à tenir à jour un site Web dans les trois langues de travail de la CEE (anglais, français et russe); à développer l'échange d'informations, idées, de connaissances et de savoir-faire; à diffuser plus largement les recommandations, normes, directives, documents et autres informations de la CEE dans tout le réseau, et à poursuivre le renforcement de la coopération et de la coordination entre les experts appartenant au réseau.

**Destinataires:** Milieux d'affaires, y compris les créateurs d'entreprises; autorités locales, régionales et nationales chargées des entreprises et du commerce; organisations non gouvernementales; gouvernements; missions, délégations; organisations internationales et groupes de la société civile

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de l'information et de la promotion (CTIED)

### **4.3 Diffusion d'informations**

#### **4.3.1 – Documentation pour la promotion des normes de qualité des produits agricoles**

93. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) préparera à l'intention du secrétariat et des délégations des documents d'information (tels que brochures sur les normes CEE-ONU) afin que ces normes soient plus largement connues et appliquées.

**Destinataires:** Gouvernements et milieux professionnels

**Échéance:** 2004

**Responsable:** Groupe de travail 7

#### **4.3.2 – Brochure d'information sur les activités de la CEE liées au commerce**

94. La CEE préparera une brochure d'information décrivant les recommandations, normes et outils qu'elle a élaborés.

**Destinataires:** Gouvernements, missions permanentes, milieux d'affaires, organisations internationales

**Échéance:** Juin 2003

**Responsable:** Équipes de la facilitation du commerce et de la politique commerciale ainsi que de l'information et de la promotion (CTIED)

#### **4.3.3 – Tenue à jour et développement des sites Web de la CEE consacrés au commerce**

95. L'Internet est un instrument très puissant de sensibilisation à la facilitation du commerce et à la mise en œuvre des mesures dans ce domaine. Au cours des deux dernières années, la Division du développement du commerce et du bois a créé plusieurs portails Web qui fournissent à des groupes d'utilisateurs donnés des informations sur la facilitation du commerce et les outils existants. Ces sites, qui sont très appréciés, contiennent plus de 10 000 pages d'informations et représentent environ un tiers de toutes les connections sur le site Web de la CEE. Au cours des deux prochaines années, ils seront sensiblement revus afin d'assurer un meilleur accès aux informations sur la facilitation du commerce et les normes dans ce domaine.

**Destinataires:** Gouvernements, missions permanentes, milieux d'affaires, organisations internationales

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe des transaction électronique (CTIED)

#### 4.3.4 – Programme de diffusion d'informations

96. La CEE engagera au cours de la période 2003-2005 un programme de diffusion d'informations (réunions d'informations périodiques, communiqués de presse, liaison).

**Destinataires:** Gouvernements, missions permanentes, délégations, missions commerciales, milieux d'affaires, organisations internationales

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de l'information et de la promotion (CTIED)

### **4.4 Promotion des travaux du CEFAC-ONU**

#### 4.4.1 – Groupe de la promotion et de la communication du CEFAC-ONU

97. Lors de sa session plénière, en mai 2002, le CEFAC-ONU a décidé de créer un groupe de la promotion et de la communication chargé d'élaborer des principes directeurs, ainsi que de préparer une documentation mettant l'accent sur l'intérêt de la facilitation du commerce et les travaux du CEFAC-ONU. Le groupe pourrait préparer des publications et des principes directeurs au sujet de questions précises, et prendre des initiatives en vue de l'organisation de séminaires et de manifestations. Il fera rapport à la session plénière du CEFAC-ONU. Le secrétariat lui fournira un appui en préparant les principes directeurs et la documentation et, d'une manière générale, en assurant la promotion des travaux du CEFAC-ONU en association avec le groupe.

**Destinataires:** Gouvernements, missions permanentes, délégations, milieux d'affaires, organisations internationales

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de la facilitation du commerce et de la politique commerciale (CEFAC-ONU)

### **4.5 Promotion du commerce**

#### 4.5.1 – Développement et tenue à jour du répertoire commercial

98. Le répertoire commercial pour la région de la CEE a été préparé pour répondre au manque d'informations et pour encourager le commerce et l'investissement dans la région. Il permet aux petites et moyennes entreprises de trouver dans un seul volume les informations dont elles ont besoin pour leurs exportations et leurs investissements, et contribue à la transparence des

réglementations et des règles commerciales aussi bien nationales qu'internationales. Il se compose de deux parties consacrées, respectivement, aux organisations internationales et aux organisations nationales des divers États membres de la CEE qui contribuent au développement du commerce. Ce répertoire sera affiché sur l'Internet et régulièrement mis à jour.

**Destinataires:** Gouvernements, missions permanentes, délégations, milieux d'affaires, organisations internationales

**Échéance:** Activité permanente. La première version devrait être disponible sur l'Internet en mai 2003

**Responsable:** Équipe de l'information et de la promotion (CTIED)

## 5. Publications

99. La Division du développement du commerce et du bois publie à l'appui de ses travaux une vaste gamme de publications en série et de publications isolées qui contiennent des informations hautement pertinentes et servent également de références pour l'application des normes et des recommandations par les États membres. On trouvera ci-après une liste des publications prévues pour 2003-2005.

100. Publications isolées:

- Compte rendu des forums annuels du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (2003)
- Principes directeurs pour la normalisation et les politiques réglementaires connexes (2003)
- Recommandation concernant la création d'un guichet unique pour la facilitation du commerce (2004)
- Guide et recommandation formelle sur l'évaluation de la facilitation du commerce par rapport à des points de référence (2005)
- Révision de la Recommandation 12: Mesures destinées à faciliter l'établissement de documents pour le transport maritime (2005)
- Recommandation concernant les conditions requises en matière de visas pour les chauffeurs routiers internationaux (publication sur l'Internet uniquement) (2005)
- Aspects juridiques de la facilitation du commerce (2005)
- Révision du recueil de recommandations concernant la facilitation du commerce (2005)
- Expérience de la CEE en ce qui concerne l'utilisation de la méthodologie d'audit de la facilitation du commerce de la Banque mondiale (2004)



- Mise à jour des matériels de formation concernant la facilitation du commerce, l'EDIFACT-ONU et le commerce électronique (2003)
- Guide sur les questions réglementaires (2004)
- Norme révisée CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande porcine (version papier uniquement) 2004)
- Norme révisée CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande bovine (version papier seulement) (2005)
- Codes des couleurs pour les produits secs et séchés (version papier seulement), (2005)
- Rapports sur les questions de développement durable dans le secteur forestier en Russie (ressources extrabudgétaires) (un rapport par an)
- Brochure sur les produits et les services de la CEE concernant le développement du commerce (2003)
- Brochure d'information sur les travaux du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (2003)
- Brochure d'information sur les normes de qualité des produits agricoles (2003)
- Note d'information sur la politique commerciale (trois numéros par an)
- Recommandations pour l'amélioration du financement du commerce et des procédures commerciales (2003)

101. Publications en série:

- Répertoire des Nations Unies pour l'échange de données commerciales (également appelé répertoire EDIFACT-ONU), sur l'Internet (deux numéros par an)
- Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies, sur l'Internet (un numéro en 2005)
- Normes CEE-ONU relatives aux échanges et au commerce électronique, sur l'Internet (un numéro par an)
- Codes des lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU), sur l'Internet (deux numéros par an)
- Norme révisée CEE-ONU pour les fruits secs et séchés, sur l'Internet (2005)
- Norme révisée CEE-ONU pour les fruits et légumes frais, sur l'Internet (2005)
- Norme révisée CEE-ONU pour les pommes de terre de primeur et de conservation, sur l'Internet (2005)

- Norme révisée CEE-ONU pour les plants de pommes de terre, sur l'Internet (2005)
- Norme CEE-ONU pour la viande de volaille (ne sera publiée que si la nouvelle révision est approuvée) (2003)
- Rapport annuel sur les activités commerciales du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (2003)
- Recueil des meilleures pratiques en matière d'échanges et de commerce international, sur CD-ROM (2005)
- Répertoire sur le développement du commerce, sur l'Internet (un numéro par an)

## **SOUS-PROGRAMME: RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE**

### **Introduction**

102. Le sous-programme intitulé Restructuration industrielle et développement de l'entreprise vise principalement à aider les gouvernements à créer un environnement favorable ainsi que des normes et des stratégies d'un bon rapport coût-efficacité à l'appui de la restructuration industrielle et du développement de l'entreprise. Plus précisément, entre 2003 et 2005, la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise contribuera à mettre en place un réseau de fonctionnaires gouvernementaux, de groupes d'experts et d'organes consultatifs pour faciliter l'exécution de cette tâche. Le sous-programme prévoit également la formation et l'éducation des responsables de l'élaboration des politiques ainsi que la création de points de comparaison internationaux pour mesurer l'application des normes.

### **6. Respect et application des lois commerciales grâce à une bonne gouvernance et à la transparence des institutions et du soutien**

103. Le Groupe de travail aide les gouvernements à mettre en œuvre leurs directives. Il faut pour cela prévoir des programmes, des projets et une formation dans les pays concernés et mobiliser des ressources des donateurs pour financer cette assistance et ce soutien. Le Groupe de travail supervise les groupes consultatifs qu'il a créés pour aider les gouvernements dans la mise en œuvre de leurs directives concernant les partenariats public-privé pour le développement durable; la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement et la promotion de ressources foncières au service du développement et de marchés immobiliers viables. Les groupes consultatifs se composent d'experts provenant des secteurs tant public que privé. Ils apportent une aide technique aux pays en transition et reçoivent des contributions financières et en nature extrabudgétaires. Les milieux d'affaires travaillent en étroite collaboration avec ces groupes. Afin d'encourager une coopération accrue avec les milieux d'affaires et de faciliter la mise en œuvre des directives de l'ONU (juillet 2000) pour renforcer les relations avec les milieux d'affaires en vue d'atteindre les objectifs de l'ONU, le Groupe de travail a contribué à l'élaboration des directives pour l'établissement de partenariats avec les milieux d'affaires, en faisant fond sur son expérience de la création de ces nouveaux types de partenariats.

104. En réponse aux nouvelles préoccupations graves en matière de sécurité, aux menaces suscitées par le terrorisme international et au regain d'intérêt pour les moyens de promouvoir la «primauté du droit», le Groupe de travail a étudié comment exploiter ses compétences pour contribuer de manière concrète à la prévention des conflits dans la région de la CEE.

### ***6.1 Promotion des partenariats public-privé pour le développement durable***

105. Il est nécessaire d'améliorer les services d'infrastructures dans tous les pays en transition. Le financement privé, sous forme de partenariats public-privé (PPP), est une source additionnelle importante de fonds, que les gouvernements peuvent utiliser à cette fin. Les PPP sont difficiles à mettre en place. Ils nécessitent des qualifications plus courantes dans le secteur privé que dans le secteur public. Depuis 1996, le Groupe CET (Construction-Exploitation-Transfert) de la CEE contribue à mieux faire connaître et comprendre les possibilités aussi bien que les difficultés inhérentes aux projets PPP. Il a publié deux guides, qui constituent une plate-forme de négociation à l'intention des gouvernements sur la manière de traiter avec les investisseurs étrangers, a entrepris plusieurs missions consultatives auprès des gouvernements et a participé à la formation de fonctionnaires. Les gouvernements de plusieurs pays ont créé des cellules PPP chargées d'administrer et de présenter des projets. Le succès de ces cellules est tel qu'on les considère de plus en plus comme un impératif institutionnel pour assurer la réussite des projets PPP.

106. L'Alliance PPP, composée du Groupe CET et de représentants des cellules PPP, a été créée pour promouvoir la création et le développement de cellules PPP dans toute la région et pour mieux faire comprendre les PPP et leurs objectifs. L'Alliance favorisera la réalisation des objectifs des PPP tels qu'ils sont exposés dans le Plan d'action final du Sommet de Johannesburg, qui attache une grande importance au rôle des PPP en tant qu'outil de développement durable. Elle soutient également un programme de renforcement des capacités et d'élaboration de projets pour le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est sous l'égide du Pacte sur les investissements.

107. L'Alliance se compose de trois groupes de travail spécialisés dans la fourniture d'une aide pour la mise en place des PPP aux plans juridique et réglementaire, au niveau de la formation et dans les domaines économique et financier.

108. En 2003 se tiendront la deuxième réunion annuelle de l'Alliance PPP sur le thème «Comment les gouvernements peuvent-ils contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable pour les PPP?» (octobre) et la «Conférence régionale sur le Pacte de stabilité: améliorer le cadre juridique et réglementaire pour les PPP», qui aura lieu en Europe du Sud-Est, sous réserve des fonds disponibles.

***Destinataires:*** Gouvernements, secteur privé, groupements de salariés

***Échéance:*** Activité permanente

***Responsable:*** Alliance PPP, WP.5

## **6.2 Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement (Groupe PI)**

109. Le respect insuffisant des droits de propriété intellectuelle freine le développement économique en décourageant les entrepreneurs de chercher de nouvelles idées et de les transformer en projets commerciaux réussis. Le Groupe de la propriété intellectuelle (Groupe PI) a un double mandat: améliorer les régimes applicables en matière de propriété intellectuelle et faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle soient davantage à la portée des entreprises nationales et de leurs dirigeants. Pour ce faire, il organise des réunions consultatives, assure la formation des responsables de l'application des lois et informe les PME au sujet des procédures et pratiques nécessaires pour donner de la valeur à leur propriété intellectuelle. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de projets de soutien pour chaque pays, ce qui demande la coopération du Groupe consultatif. On compte actuellement huit projets de soutien en cours dans les pays suivants: Estonie; Lettonie; Lituanie; Fédération de Russie; Ukraine; Pologne; Kirghizistan; Serbie-et-Monténégro. Récemment, le Groupe a entrepris de contribuer à la formation des entreprises aux méthodes d'évaluation de leurs actifs en matière de propriété intellectuelle. Le Groupe comporte un certain nombre de sous-groupes dont un sur l'éducation, la formation et l'application durable qui a réalisé une analyse des programmes et matériels de formation existants produits par des organisations telles que l'OMD, l'IFPI, l'OEB ainsi que les programmes PHARE et TACIS. Ce travail est mené en coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'OMC, l'Union européenne, le CCI et l'OMD. Le Groupe PI a un administrateur de programme.

110. En 2003, les activités à entreprendre comprendront deux séminaires de formation à Belgrade, l'un du 3 au 5 février à l'intention des juges, des procureurs, de la police et des douanes, et l'autre les 27 et 28 mars sur l'évaluation des droits de propriété intellectuelle.

**Bénéficiaires:** Gouvernements, secteur privé, groupements de salariés

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Groupe consultatif PI, WP.5

## **6.3 Ressources foncières au service du développement: Groupe consultatif de l'immobilier (GCI)**

111. Un système qui sécurise les droits fonciers et immobiliers contribue au développement économique. Toutes les économies du monde qui enregistrent de bons résultats sont dotées de systèmes et d'institutions solides en matière de propriété. Dans de nombreux pays en transition, les marchés fonciers et immobiliers sont encore fragiles. Les régimes de propriété ont été privatisés, mais l'insuffisance des achats, ventes et locations de biens immobiliers et de maisons entraîne une sous-évaluation de ces actifs dans la plupart des pays en transition. Ces biens servent rarement de garantie pour obtenir des prêts ou financer de nouvelles entreprises, comme dans les économies occidentales. Il est nécessaire de renforcer les institutions, lois et professions en matière de propriété pour aider les gens à transformer leurs actifs en capital. L'objectif essentiel du Groupe consultatif de l'immobilier (GCI) est d'améliorer les politiques foncières dans l'intérêt du développement durable et de l'atténuation de la pauvreté. Le GCI a créé le programme intitulé «Les ressources foncières au service du développement» pour mieux

sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques au potentiel inexploité inhérent aux biens fonciers et immobiliers.

112. Le premier Sommet du GCI qui s'est tenu à Rome sur ce thème a examiné plusieurs points critiques concernant l'élargissement des droits de propriété pour soulager la pauvreté dans les pays en transition, tels que le développement du financement hypothécaire, l'amélioration des logements sociaux et l'élaboration de normes communes et transparentes pour évaluer les biens fonciers. Le Sommet est convenu de créer sous la direction de Hernando De Soto un groupe d'experts éminents de haut niveau, chargé d'établir un programme d'action à l'intention des gouvernements pour améliorer leurs politiques et contribuer à une meilleure utilisation des terres à des fins de développement. Plus de 30 pays ont participé à Rome à cette manifestation qui a réuni également des représentants de la Commission européenne, de la Banque mondiale, de la BERD et de la FAO ainsi que d'ONG telles que le Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS) et la fondation RICS. Le Groupe européen des associations d'expertises (TEGOVA) et la Fédération internationale des administrateurs de biens et conseils immobiliers (FIABCI) étaient également présents. Le Groupe reçoit une aide tant financière qu'en nature du secteur privé, notamment de Tecnoborsa, organisation italienne à but non lucratif.

113. En 2003, il est envisagé de créer un groupe d'experts de haut niveau pour établir un rapport recensant des priorités pour promouvoir les droits fonciers et immobiliers en faveur des groupes à faible revenu, démunis et défavorisés. Un deuxième sommet doit se tenir en octobre 2003 à Rome.

**Bénéficiaires:** Gouvernements, secteur privé, groupements de salariés

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Groupe consultatif PI, WP.5

## **7. Restructuration industrielle et développement industriel durable**

114. Le Groupe de travail 8 aide les États membres, et en particulier les pays en transition, d'une part à s'attaquer aux problèmes que pose la restructuration des entreprises et des industries non compétitives et, d'autre part, à promouvoir les principes du développement durable dans l'industrie et ses différents secteurs.

### **7.1 Restructuration industrielle**

115. La restructuration industrielle est un élément clef des réformes économiques tant dans les pays à économie de marché que dans les pays dont l'économie est en transition. Grâce à ce mécanisme, les entreprises et les économies nationales peuvent s'intégrer dans les marchés régionaux et mondiaux. Il est important que des représentants des gouvernements et autres parties prenantes des pays de la région de la CEE échangent leurs points de vue et débattent des enseignements qu'ils ont tirés de la restructuration industrielle. L'étude des modalités et de l'impact social pourrait aider les pays à concevoir des démarches communes et à accroître l'efficacité de la restructuration dans un contexte de transition économique. Des questions telles que le cadre réglementaire, les aspects de la restructuration spécifiques à un secteur industriel donné, le rôle que peuvent jouer les nouvelles entreprises en facilitant la restructuration, et le

regroupement industriel et territorial devraient être traitées dans le cadre de ce domaine d'activité.

116. Dans le cadre de ce sous-programme, une série de manifestations seront organisées entre 2003 et 2005. Une conférence régionale sur le rôle des technologies nouvelles dans la restructuration industrielle aura lieu en avril 2003. Parallèlement à cette conférence, se tiendra un atelier sur le thème «Options politiques et réglementaires permettant de promouvoir la restructuration industrielle». Un forum sur les aspects sociaux et le financement de la restructuration industrielle est prévu pour novembre 2003. À la suite de ces réunions, l'équipe de spécialistes de la restructuration industrielle s'efforcera d'élaborer des recommandations à l'intention des gouvernements des pays en transition.

**Bénéficiaires:** Gouvernements, secteur privé, groupements de salariés, en particulier de pays en transition

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de spécialistes de la restructuration industrielle, Groupe de travail 8

### ***7.2 Développement industriel durable – Développement écologique et économique durable de l'industrie chimique (CHEMISEED)***

117. Le sous-programme CHEMISEED couvre tous les aspects de la sécurité, de la sûreté et du développement durable du secteur chimique, y compris les problèmes des sites pollués et de leur nettoyage. Ce sous-programme vise principalement à aider les pays en transition à assainir les sites pollués par des produits chimiques.

118. On trouvera le projet de programme présenté par l'Équipe de spécialistes du programme CHEMISEED à sa troisième réunion, en octobre 2002, dans le rapport de cette réunion (TRADE/WP.8/AC.1/2002/4), qui a été présenté à la quatrième session du WP.8.

**Bénéficiaires:** Gouvernements, secteur privé, en particulier de pays en transition

**Échéance:** 2003

**Responsable:** Équipe de spécialistes de CHEMISEED, WP.8

### ***7.3 Système de gestion de la qualité***

119. L'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité aide les gouvernements et les entreprises, en particulier les PME, à appliquer des systèmes de gestion de la qualité afin de renforcer la compétitivité des entreprises de leur pays. À cette fin, l'Équipe de spécialistes étudie les pratiques et les politiques nationales les plus favorables aux systèmes d'assurance de la qualité et organise des échanges d'informations et de données d'expérience entre gouvernements et autres parties prenantes; recueille et analyse les informations sur l'utilisation de systèmes nationaux d'attribution de labels de qualité et de modèles d'excellence dans ce domaine; établit et cherche à promouvoir des critères de mesure de la compétitivité des entreprises; sensibilise à la question de la qualité; et cherche à promouvoir la création de centres de développement de la qualité.

120. L'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité organisera une réunion d'experts sur «La manière de devenir fournisseur de grandes sociétés nationales et transnationales» les 20 et 21 mars 2003 à Genève. Elle procédera également à l'adaptation aux conditions des pays en transition d'un CD-ROM interactif pour l'évaluation écologique des entreprises conformément aux dispositions de la norme ISO 14000; à une analyse comparative des modèles et pratiques d'excellence pour les PME compte tenu du modèle européen d'excellence de la qualité de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité (EFQM); à la mise en place d'un centre de gestion totale de la qualité dans la Fédération de Russie sous les auspices de la CEE et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); à la création d'un centre de la qualité pour la Communauté d'États indépendants (CEI) sous les auspices de la CEE; à la création d'un centre d'appui au mouvement public pour la qualité en Ukraine; et à l'organisation d'un voyage d'étude sur les acquis, au plan de l'apprentissage, des lauréats et des finalistes du concours européen de la qualité pour l'application de systèmes de gestion de la qualité. L'Équipe de spécialistes a décidé d'élaborer un modèle de système de gestion intégrée qui sera probablement appliqué dans le cadre d'un projet commun avec le WP.6.

**Bénéficiaires:** Gouvernements, secteur privé, en particulier de pays en transition

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité, WP.8

## **8. Développement de l'entrepreneuriat**

121. Le Groupe de travail 8 aide les États membres, et en particulier les pays en transition, à créer un environnement propice à l'émergence et au développement de nouvelles entreprises en économie de marché. Il étudie également les questions liées à l'entrepreneuriat féminin et à l'entrepreneuriat en tant que moyen d'atténuer la pauvreté, facilite l'échange d'informations sur les meilleures pratiques dans ces secteurs et élabore des recommandations à l'intention des gouvernements. Le présent programme ne couvre pas les activités intéressant la création de PME, celles-ci étant exécutées par les mécanismes consultatifs régionaux.

### **8.1 Développement des PME (exécuté par le Conseiller régional de la CEE sur l'entrepreneuriat et les PME)**

122. L'objectif principal de la stratégie de la CEE pour le développement des PME consiste à promouvoir l'expansion des PME en transition en favorisant leur développement dynamique et durable<sup>1</sup>. L'objectif est de contribuer à la mise en place des conditions nécessaires à la croissance du secteur des PME, à savoir un cadre directif et réglementaire favorable; des institutions solides et durables qui fournissent des services financiers et autres répondant à la demande des petites et moyennes entreprises; enfin, un meilleur accès des chefs d'entreprise à faible revenu et économiquement désavantagés (y compris les femmes, les pauvres des régions rurales, les jeunes familles, les personnes handicapées et les minorités ethniques) à des ressources financières et aux services d'aide aux entreprises.

---

<sup>1</sup> On trouvera le texte intégral de la stratégie de la CEE pour le développement des PME sur l'Internet à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/operact/enterp/documents/strat.pdf>.

123. Entre 2003 et 2005, la CEE continuera à recueillir des statistiques sur les PME et à analyser la situation des PME dans les différents pays en transition. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME organisera des forums sur les meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes nationaux de promotion de l'entrepreneuriat et des PME dans les pays en transition, ainsi que des réunions d'experts sur l'analyse comparative des divers aspects de l'environnement opérationnel des PME. Il continuera d'aider les gouvernements, les milieux d'affaires et les PME à saisir la portée et le potentiel commercial des liens entre les grandes entreprises, y compris les sociétés transnationales et les PME.

**Bénéficiaires:** Gouvernements, secteur privé, associations de PME, en particulier de pays en transition, organisations internationales

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME, WP.8

### **8.2 *Entrepreneuriat et atténuation de la pauvreté***

124. Ce sous-programme vise à identifier les moyens d'action ayant prouvé leur efficacité pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales par le biais d'activités d'entreprise, à échanger des informations sur les meilleures pratiques en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté par la promotion d'activités d'entreprise, et à formuler des recommandations à l'intention des gouvernements des pays en transition. Ce sous-programme est axé sur l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes en tant que moyen d'aider les pays en transition à pallier les conséquences néfastes du déclin économique et industriel sur les groupes vulnérables de la population.

125. Le secrétariat exploitera les recommandations du Forum régional sur les jeunes d'août 2002 pour encourager l'examen approfondi des problèmes qui entourent l'entrepreneuriat des jeunes et donner aux gouvernements des conseils afin de faciliter cet entrepreneuriat. Les possibilités d'un partenariat efficace entre le secteur public et le secteur privé dans ce domaine seront pleinement examinées. Le secrétariat étudiera la possibilité d'organiser dans la République de Moldova, au cours du premier semestre de 2003, un atelier sur l'entrepreneuriat des jeunes dans les pays membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) (en coopération avec l'OCEMN et la Fondation Konrad Adenauer), et de contribuer à l'organisation du premier forum sous-régional sur l'entrepreneuriat des jeunes à l'intention des pays d'Europe du Sud-Est et de la CEI, à Kiev.

**Bénéficiaires:** Gouvernements, associations de jeunes, en particulier de pays en transition, organisations internationales

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté, WP.8

### **8.3 *Entrepreneuriat féminin***

126. Ce sous-programme vise à coordonner l'action des États membres pour encourager la participation des femmes au développement de l'entreprise et à améliorer l'accès des femmes



chefs d'entreprise aux ressources financières, à l'information et aux réseaux internationaux. L'Équipe de spécialistes aidera les États membres à promouvoir l'entrepreneuriat féminin grâce à: i) une évaluation de la situation des femmes chefs d'entreprise dans les différents pays, ii) un examen des politiques nationales et un inventaire des meilleures pratiques, et iii) l'élaboration de directives et de recommandations relatives à la politique à mener.

127. Le deuxième Forum des femmes chefs d'entreprise se tiendra à Genève les 17 et 18 mars 2003. Le secrétariat élaborera une publication sur l'entrepreneuriat féminin en Europe orientale et dans les pays de la CEI en s'appuyant sur une sélection de documents établis pour le premier Forum CEE des femmes chefs d'entreprise et pour les réunions de l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin. La possibilité d'organiser des forums sous-régionaux des femmes chefs d'entreprise sur des thèmes précis sera envisagée (forum pour l'Asie centrale).

**Bénéficiaires:** Gouvernements, associations féminines, en particulier de pays en transition

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin, WP.8

## **9. Nouvelle économie fondée sur le savoir**

128. Au titre de ce sous-programme, le Groupe de travail 8 fournit des renseignements et contribue à sensibiliser les États membres, en particulier les pays en transition, à la nouvelle économie qui est largement tributaire de l'apport de capital intellectuel et de l'innovation. Il aide également les États membres à évaluer leur état de préparation à l'économie fondée sur le savoir. Cette évaluation permettra d'identifier les lacunes de l'infrastructure matérielle, des systèmes d'information et du cadre réglementaire dans la perspective de l'innovation et de l'application des technologies nouvelles.

### **9.1 Développement de l'économie numérique**

129. Ce sous-programme étudie les conséquences de la nouvelle économie numérique sur les sociétés des pays membres ainsi que les potentialités et les défis qui en résultent pour le progrès économique et social. Il vise à aider les États membres à utiliser les technologies de l'information et de la communication, à tirer parti des avantages économiques découlant de cette utilisation et à s'intégrer dans la nouvelle économie mondiale fondée sur le savoir. À cette fin, le secrétariat de la CEE et celui de l'UIT sont convenus de coopérer davantage par le biais d'un Mémoire d'accord sur le développement de l'économie de l'information mettant particulièrement l'accent sur la politique et la réglementation électroniques.

130. L'Équipe de spécialistes sur le développement de l'entreprise via l'Internet participera à l'organisation de diverses manifestations: concernant l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le développement de l'entreprise via l'Internet et l'administration électronique. Le secrétariat poursuivra l'exécution du projet CEE/UE sur le développement du cybertravail en Europe centrale et orientale (le développement du cybertravail vise à promouvoir de nouvelles méthodes de travail grâce à des outils d'information et de communication tels que le télétravail et le travail mobile). Afin d'évaluer le potentiel des pays en transition en matière de développement économique numérique, l'Équipe établira des rapports par pays sur l'économie de l'information.

Cette série se poursuivra, pays par pays et sur une périodicité annuelle, dans la mesure des ressources disponibles. Le secrétariat prévoit d'élaborer des publications traitant des questions ci-après: élaboration d'un cadre réglementaire pour le cyberspace (2003), règlement des différends en ligne (compte rendu des travaux du Forum CEE sur le règlement des différends en ligne de juin 2002, traitant de l'état des connaissances et des principales questions connexes) (2003); développement des systèmes de paiement électronique dans les pays en transition, en coopération avec l'Institut allemand de prospective technologique et d'analyse des systèmes (ITAS) (2003); et développement de la politique électronique dans les pays en transition (2003).

**Bénéficiaires:** Gouvernements, secteur privé, en particulier de pays en transition,

**Échéance:** Activité permanente

**Responsable:** Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via l'Internet, WP.8

## 10. Publications

131. Le sous-programme du développement de l'industrie et de l'entreprise pour 2003-2005 comporte un certain nombre de publications en série et isolées. Ces dernières fourniront des renseignements sur les meilleures pratiques dans les domaines pertinents et seront utilisées à titre de référence.

### 132. Publications en série

- Meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition (2 numéros dont 1 en 2004 et 1 en 2005)
- Rapport sur l'économie fondée sur le savoir (2 numéros dont 1 en 2004 et 1 en 2005)

### 133. Publications isolées

- Élaboration d'un cadre réglementaire pour le cyberspace (2003)
- Règlement des différends en ligne (2003)
- Développement du secteur des services suite à la restructuration industrielle (2003)
- Meilleures pratiques relatives aux entreprises qui démarrent sur l'Internet dans les pays en transition (2003)
- Économie de l'Internet dans les pays en transition (2003)
- Guide sur l'investissement dans les pays en transition (2003)
- Brochures d'information sur les activités et résultats des groupes de travail, notamment le Groupe de travail sur les projets de construction-exploitation-transfert, le Groupe consultatif de l'immobilier et le Groupe des droits de propriété intellectuelle (2 numéros en 2003)

- Stratégies de promotion de l'entrepreneuriat féminin: cadre d'évaluation des bonnes pratiques internationales dans le contexte de l'Europe du Sud-Est (2003)
- Meilleures pratiques en matière de gouvernance de l'entreprise (2004-2005)
- Évolution du secteur de la communication électronique d'informations (2004-2005)
- Développement des entreprises dans les pays en transition (un CD-ROM en 2004-2005)
- Les marchés immobiliers dans les pays en transition (un CD-ROM en 2004-2005)
- Questions relatives à la restructuration industrielle et au développement des entreprises, y compris l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes (2 numéros dont 1 en 2004 et 1 en 2005)
- Brochure d'information sur le développement de l'économie fondée sur le savoir (2 numéros dont 1 en 2004 et 1 en 2005).

-----